

A R R E S T
DV CONSEIL
D' E S T A T,

PORTANT PROLONGATION
du conuertissement & exposition des
Especes d'or & d'argent legeres au
marc.



A P A R I S,
Chez SEBASTIEN CRAMOISY, Impri-
meur ordinaire du Roy, & de la
Reyne Regente, & de la
Cour des Monnoyes.

M. DC. XLIV.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.



E X T R A I C T
des registres du Conseil
d'Etat.

S V R ce qui a
 esté represen-
 té au Roy en
 son Conseil , qu'il est
 necessaire de donner
 vne nouvelle prolon-
 gation pour le conuer-

A ij

⁴
tiffement des Especies
d'or & d'argent lege-
res, à cause de la quan-
tité qui s'en trouue en-
cores, tant en cette
ville de Paris que dans
les Prouinces; & ouïy
le rapport du sieur
Mauroy Intendant
des Finances: **SADITE**
MAIESTE' EN SON
CONSEIL a conti-
nué & prolongé le
temps pour le conuer-

⁵
tiffement & exposition
desdites Especies d'or
& d'argent legeres au
marc, iusques au der-
nier iour de Decem-
bre prochain, sans ef-
perance d'autre delay;
pendant lequel temps
sa Maiesté enioint à
toutes personnes d'ap-
porter ou enuoyer tant
en la Monnoye du
Moulin de Paris, qu'
en celle establie en la

⁶
ville de Lion , toutes
les Eſpeces d'or & d'ar-
gent legeres , pour y
eſtre conuerties, & la
valeur renduë , com-
me il eſt accouſtumé.
Et à faute d'apporter
ledit or dans ledit tems
ſadite Maieſté veut &
entend, que ſur l'or le-
ger qui reſtera à con-
uertir , il ſoit pris ſon
droict de Seigneuria-
ge, ainſi que ſur les lin-

⁷
gots d'or , & comme il
eſt réglé par la Decla-
ration de ſadite Maie-
ſté du 10. Septembre
1636. regiſtrée en la
Cour des Monnoyes.
FAIT au Conſeil d'E-
ſtat du Roy tenu à Pa-
ris le dernier iour de
Iuin 1644.

Signé, DE BORDEAUX.

*Le Lundy 2. iour de Iuillet
1644. l'Arreſt du Conſeil d'E-
ſtat pour la prolongation du con-*

uertissement & exposition des Es-
 peces d'or & d'argent legeres, a
 esté leu & publié a son de trompe
 & cry public, par moy Jean Ios-
 sier Juré Crieur ordinaire du Roy
 en la Ville, Preuosté & Vicomté
 de Paris. A ce faire i estois ac-
 compagné de trois Trompettes
 commis des trois Jurez Trom-
 pettes du Roy esdits lieux.

Signé, IOSSIER.

Collationné à l'Original par moy Conseiller,
 Secretaire du Roy, Maison, Couronne de
 France, & de ses Finances, & Greffier en
 chef de la Cour des Monnoyes.